

## Location de salles non-fumeurs

Grande salle de cérémonie

Salle de convivialité Paul LORIDANT

### Règlement intérieur et modalités

**Article 1** Les familles procédant à des crémations ou à des inhumations au cimetière-crématorium de l'Orme à moineaux peuvent louer deux salles. Pour cela, les familles doivent contacter le crématorium au 01 64 47 88 20, 72H au moins avant la date souhaitée.

- La Grande salle de cérémonie peut être louée aux familles inhumant leur proche dans le cimetière de l'Orme à Moineaux.
- La salle de convivialité Paul LORIDANT peut être louée à toute famille organisant une cérémonie de crémation ou une inhumation au cimetière-crématorium de l'Orme à Moineaux afin de recevoir leurs proches autour d'une collation.

### **Article 2 La personne signataire (*Le locataire*)**

La personne signataire doit justifier d'une inhumation effectuée sur notre site (*pour la Grande salle de cérémonie*) ou d'une inhumation ou crémation sur notre site (*pour la salle de convivialité*).

La personne signataire doit fournir ***une pièce d'identité, ses coordonnées téléphoniques et courriel, un chèque pour le paiement de la location selon le tarif en vigueur et un chèque de caution d'un montant équivalent au prix de la location*** (à l'ordre d'Alliance Crémation).

La personne signataire (*locataire*) est responsable de la réunion organisée et doit être présente pendant toute la durée de la location prévue ; elle doit organiser l'évacuation de la salle en cas de problème.

Le locataire est seul responsable des comportements inappropriés et/ou incidents, liés à l'alcool ou aux produits illicites, dans la salle ainsi qu'aux abords. Alliance Crémation déclinera toute responsabilité en cas d'incidents sur la voie publique liés à l'alcool ou aux produits illicites.

### **Article 3 Mise à disposition de la salle**

- Grande salle de cérémonie : location pour une heure (1H) de cérémonie.
- Salle de convivialité Paul Loridant : location pour une heure (1H) de retrouvailles.

#### **Article 4** **Le matériel**

- Grande salle de cérémonie : matériel de sonorisation et vidéo.
- Salle de convivialité : 1 four, 1 micro-ondes, 1 bouilloire, 1 réfrigérateur, des tables et des chaises. ***Il est formellement interdit de diffuser de la musique dans la salle.***
- ***Le non-respect de ces consignes peut entraîner l'interruption de la location et l'évacuation de la salle sans délai.***
- Aucun matériel ou mobilier ne doit quitter les salles.

#### **Article 5** **Le rangement et le nettoyage**

- Les fleurs et ou objets funéraires déposés dans la Grande salle de cérémonie doivent ***impérativement être retirés*** à la fin de la cérémonie. ***Dans le cas contraire, ils ne pourront pas être conservés.***
- La salle de convivialité Paul LORIDANT doit être ***rendue rangée et nettoyée à l'heure fixée dans le contrat.***
- Les poubelles doivent être déposées dans le container prévu à cet effet.

#### **Article 6** ***Tout dépassement de l'horaire fixé, tout manquement au règlement intérieur, toutes dégradations, seront facturés par retenue du chèque de caution.***

#### **Article 7** **Dispositions liées à la location**

- Grande salle de cérémonie : **une seule cérémonie par jour**
  - Disponible le matin entre 10H30 (arrivée) et 11H30 (départ) ;
  - Disponible l'après-midi entre 13H30 (arrivée) et 14H30 (départ).
- Salle de convivialité Paul LORIDANT : **une seule réservation par jour**
  - matin : départ à 12H au plus tard ;
  - après-midi : arrivée à 13H30 au plus tôt et départ à 16H30 au plus tard (*dans la limite du temps réservé*).

Nom, prénom

Signataire

Fait à ..... le .....